

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ALPES VAUDOISES

Le projet d'enneigement mécanique redimensionné et recentré sur Leysin

La clarification du cadre légal fédéral en matière de protection des sites marécageux d'importance nationale conduit à revoir le projet d'enneigement mécanique initialement prévu aux Mosses et à Leysin. Les acteurs vont travailler à la concrétisation d'un dispositif réduit et recentré sur le seul domaine de Leysin. Cette évolution, tout comme les projets à venir pour le domaine des Mosses - La Lécherette, s'inscrivent dans la transition de la région vers un tourisme quatre saisons et durable, adapté aux effets du changement climatique.

Élaboré dès 2018 en réponse à la diminution de l'enneigement naturel, le projet initial prévoyait de relier les domaines des Mosses - La Lécherette et de Leysin au lac de l'Hongrin avec quelque 20 kilomètres de conduites, et d'y installer 175 canons à neige. La protection du site marécageux d'importance nationale abrité aux Mosses ne permet pas le développement de ce projet sous la forme initialement prévue.

Depuis l'entrée en vigueur en 2015 du Plan d'affectation cantonal (PAC) 292 A, l'application du cadre légal fédéral concernant la protection des sites marécageux d'importance nationale s'est précisée. Au regard notamment de cet élément, l'aménagement d'installations touristiques dans le périmètre du site marécageux des Mosses n'est plus conforme au droit fédéral.

En outre, les recours susceptibles d'être déposés contre le projet pourraient prolonger la procédure de plusieurs années et faire peser une incertitude importante sur son aboutissement. Une telle situation retarderait d'autant la transition de la région vers un tourisme quatre saisons.

Dans ce contexte, et alors que le financement cantonal adopté par le Grand Conseil arrive à échéance le 30 septembre 2026 concernant l'enneigement mécanique aux Mosses, la société Télé Leysin-Les Mosses-La Lécherette SA (TLML) ne poursuit pas son projet tel que mis à l'enquête en 2023, puis à nouveau début 2026 à la suite de plusieurs modifications.

Un investissement ciblé sur Leysin

D'entente avec le Canton et les communes concernées, TLML recentre son projet d'enneigement mécanique sur le seul domaine de Leysin. Environ 30 à 40 canons à neige sont prévus, idéalement répartis sur les secteurs clés d'Aï, de Brion, des Fers et de Choulet, où deux télésièges ont fait l'objet d'une reconstruction récente dans le cadre d'Alpes 2020. Ce dispositif fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, en principe d'ici fin 2026.

Une meilleure fiabilité de l'enneigement sur ces secteurs vise à favoriser une exploitation hivernale plus régulière et à contribuer à l'attractivité du domaine. TLML représente 37 emplois à l'année, plus de 250 emplois directs l'hiver et 30 l'été, et soutient l'activité économique de nombreux acteurs locaux.

S'agissant du projet d'enneigement mécanique à Leysin, le financement cantonal est garanti jusqu'à fin août 2030 et le Canton s'engage à solliciter la prolongation des contributions fédérales prévues.

Vers un tourisme adapté au changement climatique

Le retrait du projet d'enneigement mécanique ne remet pas en cause, en l'état, l'exploitation actuelle du domaine des Mosses – La Lécherette ni sa place dans l'offre touristique régionale. Le Canton, les communes et TLML entendent accélérer la transition de la région vers une offre quatre saisons. Des rencontres prochaines entre les différents acteurs permettront d'identifier les projets susceptibles de contribuer à un tourisme durable, adapté aux changements climatiques, ainsi que d'analyser la nécessité de procéder à une adaptation du PAC tout en restant conforme au cadre légal fédéral de protection des sites marécageux.

Le PAC 292 A précise les objectifs de protection, les activités agricoles permises, ainsi que celles liées au tourisme hivernal. Conformément au PAC, les mesures de réparation des atteintes historiques aux marais d'importance nationale sont dans ce contexte maintenues et déjà cours de réalisation.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 septembre 2026

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 86 23](tel:0213168623)

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, [021 316 61 82](tel:0213166182)

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 15](tel:0213164515)

DJES, Yvan Rytz, Directeur général de l'environnement, [021 316 43 77](tel:0213164377)

DEIEP, Raphaël Conz, chef de service, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, [021 316 60 10](tel:0213166010)

DFTS, Alain Turatti, directeur général du territoire et du logement, [021 316 74 44](tel:0213167444)

Jean-Marc Udriot, président du Conseil d'administration TLML, [079 658 21 72](tel:0796582172)

Maxime Cottet, directeur TLML, [079 883 31 05](tel:0798833105)